

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 783 069 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
13.06.2001 Bulletin 2001/24

(51) Int Cl.7: **E05G 5/00**, E05G 7/00

(21) Numéro de dépôt: **96440108.7**

(22) Date de dépôt: **06.12.1996**

(54) **Guichet de sécurité comprenant au moins une paroi blindée mobile**

Sicherheitsschalter mit mindestens einer beweglichen Panzerwand

Security counter with at least a movable armoured wall

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB LI NL PT

(30) Priorité: **22.12.1995 FR 9515790**

(43) Date de publication de la demande:
09.07.1997 Bulletin 1997/28

(73) Titulaire: **CS SYSTEMES DE SECURITE - C3S**
75116 Paris (FR)

(72) Inventeurs:
• **Schweitzer, Vincent**
67650 Dambach la Ville (FR)

• **Mathieu, Alphonse**
67600 Hilsenheim (FR)

(74) Mandataire: **Nuss, Pierre et al**
10, rue Jacques Kablé
67080 Strasbourg Cédex (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 178 240 **DE-A- 4 403 610**
FR-A- 2 590 311 **GB-A- 2 192 932**

EP 0 783 069 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine de la protection des biens et des personnes, notamment du personnel et des objets de valeur dans des banques ou des organismes ou entreprises similaires manipulant des objets de valeur ou des valeurs, et a pour objet un guichet de sécurité muni d'au moins une paroi blindée mobile.

[0002] Les organismes ou entreprises précités sont souvent victimes d'attaques à main armée, et ont par conséquent été obligés, afin de se protéger, de prévoir une séparation au niveau de leurs guichets entre leur personnel et leurs clients.

[0003] Le contact avec le client doit pourtant rester convivial, et les employés doivent pouvoir échanger avec les clients des objets de tailles diverses, ce qui n'autorise pas la séparation des deux zones par des parois fixes.

[0004] La solution adéquate à ce genre de problème consiste à séparer la zone réservée aux employés de celle où pénètre le public par un périmètre de protection physique (parois blindées) comprenant des guichets à une ou à plusieurs paroi(s) blindée(s) mobile(s).

[0005] Ces guichets connus comportent un blindage vertical qui est caché dans un meuble ou dans le corps du guichet lorsque le mécanisme est au repos et qui se dresse presque instantanément quand un des employés de la banque déclenche une alarme, mettant ainsi le personnel à l'abri dans une enceinte fermée.

[0006] La montée du blindage s'effectue à une vitesse telle, que l'agresseur non prévenu du déclenchement de l'alarme n'a pas le temps de pénétrer à l'intérieur de l'espace protégé, ni même de faire feu sur les employés.

[0007] le déclenchement de ce dispositif a en général un effet dissuasif sur l'agresseur, qui abandonne rapidement son projet.

[0008] Ces guichets de sécurité sont généralement placés en continuité avec des parois ou des portes ayant le même degré de protection vis à vis des armes à feu ou de l'effraction, délimitant ainsi un périmètre de protection physique.

[0009] Ils créent au repos (blindages abaissés), grâce à leurs grandes ouvertures aérées, une atmosphère conviviale à l'agence, favorisant ainsi les relations commerciales tout en inspirant un sentiment de sécurité aux employés.

[0010] Ces guichets de sécurité ont prouvé leur efficacité depuis des années, si bien qu'il est devenu d'architecture classique aujourd'hui que les parties vitales des banques soient conçues de façon à créer une zone de protection autour des employés et des valeurs à protéger.

[0011] Ces guichets de protection et de sécurité à paroi(s) blindée(s) mobile(s) existent en deux familles de produits assez proches par le principe. Ces deux familles comprennent respectivement, d'une part, les guichets à blindages mobiles (blindages opaques) et,

d'autre part, les guichets à vitrage mobile, ces derniers se distinguant des premiers par le fait que le blindage mobile est constitué d'un vitrage feuilleté transparent (vitrage anti-effraction ou/et pare-balles).

[0012] Dans le cas d'un guichet à parois blindées opaques, notamment métalliques, le blindage mobile est préférentiellement en tôle d'acier (opaque), de nuance ordinaire ou spéciale, si le niveau pare-balles est important.

[0013] Le guichet à blindage mobile comprend en général une carcasse encastrée dans le meuble d'habillage ou corps du guichet, un ou deux blindages verticaux et parallèles, coulissant dans deux montants latéraux, ainsi que tout ou partie des moyens actionneurs, de contrôle et de commande.

[0014] La carcasse, les blindages, les montants et la traverse faisant partie intégrante du périmètre de protection une fois le mécanisme déployé, ils sont par nature pare-balles, ou alors conçus pour recevoir des blindages.

[0015] Les types de munitions contre lesquelles la protection est couramment envisagée vont des petits calibres aux calibres moyens : 22LR, 38 spécial, 9 mm para, 357 magnum, voire 12 mm Brenneke ou 12 mm Blondeau.

[0016] En utilisant des matériaux de blindage spéciaux, au rapport performance de blindage/poids spécifique plus avantageux, on peut, pour un même guichet, étendre la protection à des armes plus puissantes, en conservant ou en augmentant si nécessaire la capacité des moyens actionneurs.

[0017] La protection contre les armes à feu est en général renforcée et assurée contre le calibre choisi jusqu'à une hauteur de 2 m 10 (niveau supérieur à la hauteur d'une personne debout derrière le guichet).

[0018] Au dessus de cette hauteur on peut utiliser des tôles d'épaisseurs plus fines, afin de diminuer le poids des blindages à soulever. La résistance balistique est par conséquent plus faible à ce niveau, ce qui n'est pas important en soi, puisqu'une balle tirée à hauteur d'homme au-dessus de ce niveau a une trajectoire montante et se loge dans le plafond, après avoir été ralentie au passage du blindage.

[0019] Les blindages mobiles peuvent être revêtus de produits anti-ricochets, évitant ainsi qu'un éclat de balle tirée sur le blindage ne blesse un client.

[0020] Les ossatures fixes de ces équipements de sécurité réalisés en construction mécanosoudée, sont en général habillés par des comptoirs ou plans de travail en bois ou en tout autre matériau et constituent une partie au moins du corps du guichet.

[0021] Le guichet à blindage(s) mobile(s) favorise les relations commerciales, car lorsque les blindages sont abaissés, ils se replient dans l'ossature fixe posée au sol et dans le corps du guichet. Seuls restent apparents les montants latéraux et les meubles d'intégration (guichet) eux-mêmes, dont les dimensions (profondeur) et les formes sont personnalisables pour chaque entrepri-

se, en fonction de critères esthétiques et ergonomiques.

[0022] Le guichet à paroi blindée vitrée ou à vitrage mobile est quant à lui d'une utilisation plus souple, en ce sens qu'il est possible, par exemple, de travailler avec la protection abaissée ou déployée, puisque celle-ci est transparente et que ce type de guichet comporte en général un passe-billet au niveau du plan de travail (orifice de passage de monnaie voire de colis de petites dimensions), lorsque le vitrage encadré est relevé.

[0023] Dans le cas d'entreprises ouvertes de jour comme de nuit, ceci permet de bénéficier de deux niveaux de protection (vitrage abaissé de jour et relevé la nuit).

[0024] On note cependant que la fragilité du vitrage réduit légèrement la vitesse de déploiement par rapport au blindage métallique mobile (moins lourd et moins fragile à degré de protection équivalente).

[0025] Ce vitrage, du type feuilleté et monté dans un cadre métallique, peut être transparent ou recouvert d'une couche comprenant des cristaux opacifiants.

[0026] Le cadre métallique entourant le vitrage est relié à des pièces de liaison solitaires des moyens actionneurs pouvant déplacer ledit vitrage dans une direction verticale.

[0027] Ces moyens actionneurs, notamment sous la forme de vérins, peuvent soit être disposés sur les côtés, derrière les montants latéraux, soit être intégrés directement dans lesdits montants, de telle manière qu'ils soient cachés pour une personne située dans la zone accessible au public, même lorsque le vitrage est déployé.

[0028] Pour les deux types de guichets décrits ci-dessus, la hauteur du plan de travail est généralement de 1,10 m pour les guichets debout, et de 0,80 m pour les guichets assis, ces valeurs étant communément admises pour les positions de travail considérées dans chacun de ces cas.

[0029] Elles peuvent varier légèrement selon les pays, et les désirs particuliers des entreprises.

[0030] Cette hauteur du plan de travail détermine la longueur maximale des moyens actionneurs, notamment sous forme de vérins, incorporés dans l'ossature, et donc la hauteur maximale des guichets.

[0031] En partie supérieure du guichet une tablette de finition reste visible et permet de fermer l'ouverture en forme de fente par laquelle passe(nt) la ou les paroi(s) blindée(s) lors de leur déploiement.

[0032] Selon la forme de réalisation désirée et le type de guichet, cette tablette peut être basculante ou pivotante, ou encore être fixée directement sur le bord supérieur de la paroi blindée (supérieure) et monter en même temps que celui-ci (solution préférée pour la paroi blindée vitrée).

[0033] La tablette pivotante a l'avantage d'éjecter du côté des clients tout objet posé volontairement ou non sur la tablette pendant la montée des blindages et d'éviter ainsi que celui-ci soit soulevé et coince le mécanisme en bout de course haute, entre les blindages et la tra-

verse supérieure.

[0034] La rotation ou le pivotement de la tablette peut être opéré(e) automatiquement lorsque les blindages montent, soit sous la poussée du bord supérieur de la ou des paroi(s) blindée(s), soit sous l'action d'un piston actionné par un vérin (brevet français n° 2 571 420 au nom de la demanderesse).

[0035] Lorsque la ou les paroi(s) sont escamotée(s), des ressorts mis sous tension à la montée de la ou des paroi(s) permettent d'exercer l'effort suffisant pour remettre et maintenir la tablette dans sa position initiale, dans laquelle elle obture l'ouverture en forme de fente.

[0036] Des patins de glissement ou des galets peuvent limiter le frottement de la tablette sur les parois blindées contre lesquelles elle reste appuyée pendant toute la durée du déploiement desdites parois blindées.

[0037] La charnière et le montage particulier de la tablette permettent de coller sur celle-ci un revêtement du même type que celui utilisé pour l'habillage du guichet, en respectant une épaisseur maximale, de telle façon que la finition du plan de travail paraisse homogène et dissimule encore mieux l'existence du dispositif de sécurité placé dans le guichet.

[0038] Le système d'alimentation, de sauvegarde, de réception radio et de gestion électrique des guichets est placé avantageusement dans un coffret déporté, entraînant ainsi un gain de volume à l'intérieur des guichets, et un réseau électrique est câblé pour raccorder les guichets à cette unité.

[0039] Les cartes de gestion peuvent toutefois également être placées dans chaque guichet, notamment lorsque l'on souhaite pouvoir actionner les protections séparément.

[0040] La commande de fermeture d'urgence peut être fournie par des contacts électrique ou pneumatiques classiques, bien qu'il soit devenu plus courant d'utiliser des systèmes cachés des yeux de l'éventuel agresseur tels que des barres pédale (commande par le pied), des émetteurs radio miniaturisé(e)s ou autres.

[0041] Cette commande peut également être délivrée par un poste central de surveillance vidéo, d'alarme ou de détection d'anomalies telles que des bris de glace, une violation de coffre, un incendie ou autre.

[0042] Les blindages mobiles peuvent être mus par des moyens actionneurs électriques, hydrauliques, pneumatiques, ou encore par des dispositifs mécaniques.

[0043] Toutefois, la vitesse de déploiement recherchée de l'écran de protection privilégie la solution pneumatique, la détente d'un gaz comprimé étant quasi-instantanée.

[0044] Dans ce cas, on dispose dans le guichet des moyens actionneurs pneumatiques, notamment des vérins, en dimensions et quantités suffisantes, fonction de la largeur, de la hauteur mais aussi de la classe de protection souhaitée (paramètres déterminant ensemble le poids à déplacer).

[0045] Chaque guichet peut disposer de sa propre

source de fluide sous pression (réservoir d'air comprimé) suffisante pour assurer au moins un déploiement de l'écran de protection et rechargeable.

[0046] Dans le corps du guichet, sont également disposés les différents moyens de contrôle et de commande des moyens actionneurs, à savoir éventuellement, les appareils électriques et électroniques tels que les cartes et circuits de gestion et les connecteurs et interfaces, et, dans le cas d'actionneurs pneumatiques, les appareillages électro-pneumatiques et pneumatiques tels que les organes de coupure, les blocs de distribution, les filtres-régulateurs, les électro distributeurs ou analogues, nécessaires pour l'alimentation des actionneurs pneumatiques.

[0047] Actuellement, ces différents moyens sont dispersés dans le volume intérieur du corps du guichet et toujours situés à proximité immédiate du moyen actionneur correspondant.

[0048] Cette dispersion rend très fastidieux toute opération de maintenance, d'entretien, de contrôle ou de remplacement de l'un quelconque desdits moyens de contrôle et de commande, rallonge les liaisons entre ces différents moyens, augmente les risques de défaillance de ces dernières et génère souvent, au moins localement, une profondeur supplémentaire indésirable du corps du guichet ou entraîne la nécessité de l'installation d'un coffret annexe, à côté du guichet, contenant ces moyens.

[0049] Ensuite, pour accéder aux différents moyens de contrôle, de commande et actionneurs, ainsi qu'aux différents organes de liaison, il est actuellement nécessaire soit de disposer d'une trappe de visite de grande taille ou de plusieurs trappes de petite taille, ménagée(s) dans le corps du guichet, et, le cas échéant, dans la ou les paroi(s) blindée(s) sur la face avant (côté public) ou sur la face arrière (côté employés), soit de procéder au démontage d'une partie du corps du guichet, ce qui nécessite également le déplacement de tous les objets disposés sur ou à proximité dudit guichet.

[0050] En outre, lorsque l'accès aux appareillages et aux actionneurs s'effectue du côté clients ou public, l'intervention est visible et met à nu les moyens de commande et de contrôle, ainsi que les actionneurs, et la coupure de l'alimentation des actionneurs par l'agent de maintenance rend l'écran de protection inopérant et expose le personnel à un risque d'agression.

[0051] La présente invention a notamment pour but de pallier ces différents inconvénients.

[0052] A cet effet, elle a pour objet un guichet de sécurité, notamment pour banques et sites à risques, comprenant au moins une paroi blindée mobile sous l'action de moyens actionneurs et des moyens de contrôle et de commande du déplacement vertical de ladite au moins une paroi blindée entre deux montants latéraux, ladite ou lesdites paroi(s) blindée(s) pouvant être déplacée(s) entre une position escamotée dans laquelle elle(s) est (sont) disposée(s) entièrement dans le corps du guichet et une position déployée dans laquelle elle(s) est (sont)

essentiellement située(s) à l'extérieur et au-dessus du guichet, à travers une ouverture en forme de fente ménagée dans la face supérieure du guichet et obturée par une tablette amovible, caractérisé en ce que les moyens de contrôle et de commande du déplacement sont regroupés et montés sur une plaque ou platine support disposée à l'intérieur du guichet dans le volume situé entre les moyens actionneurs et/ou entre les montants latéraux.

[0053] L'invention sera mieux comprise, grâce à la description ci-après, qui se rapporte aux modes de réalisation préférés, donnés à titre d'exemple non limitatifs, et expliqués avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels :

les figures 1A et 1B sont des vues en élévation latérale et en coupe d'un guichet de sécurité selon l'invention, dans lesquelles la platine support (8) est respectivement escamotée et partiellement extraite ;

la figure 2 est une vue selon la direction A du guichet de sécurité représenté à la figure 1A ;

les figures 3A et 3B sont des vues en élévation latérale et en coupe d'un guichet de sécurité selon une variante de réalisation de l'invention, dans lesquelles la platine support est respectivement en position basse et en position haute, et,

la figure 4 est une vue selon la direction B du guichet de sécurité représenté à la figure 3B.

[0054] Comme le montrent les figures 1 à 4 des dessins annexés, le guichet 1 de sécurité, notamment pour banques et sites à risques, comprend au moins une paroi blindée 2, 2' mobile sous l'action de moyens actionneurs 3, 3' et des moyens 4 de contrôle et de commande du déplacement vertical de ladite au moins une paroi blindée 2, 2' entre deux montants latéraux 5, le cas échéant reliés par une traverse 5', ladite ou lesdites paroi(s) blindée(s) pouvant être déplacée(s) entre une position escamotée dans laquelle elle(s) est (sont) disposée(s) entièrement dans le corps du guichet 1 et une position déployée dans laquelle elle(s) est (sont) essentiellement située(s) à l'extérieur et au-dessus du guichet 1, à travers une ouverture 6 en forme de fente ménagée dans la face supérieure du guichet 1 et obturée par une tablette amovible 7.

[0055] Dans le mode de réalisation représenté aux figures précitées, le guichet 1 comporte avantageusement deux parois blindées mobiles, une paroi inférieure 2 et une paroi supérieure 2', qui sont déplacées respectivement sous l'action d'un vérin pneumatique inférieur 3 et de deux vérins pneumatiques supérieurs 3.

[0056] Ces vérins 3 et 3' sont alimentés en fluide sous pression par les moyens de contrôle et de commande 4 grâce à des flexibles 3'', lesdits moyens 4 étant eux-mêmes reliés, d'une part, à un réservoir 14 ou à une source de fluide sous pression par un flexible 4' et, d'autre part, à une alimentation électrique par un câble

4".

[0057] Conformément à l'invention, les moyens 4 de contrôle et de commande du déplacement sont regroupés et montés sur une plaque ou platine support 8 disposée à l'intérieur du guichet 1 dans le volume situé entre les moyens actionneurs 3, 3' et/ou entre les montants latéraux 5.

[0058] De manière avantageuse, cette platine 8 est située à proximité du ou des moyens actionneurs principaux, afin de raccourcir la longueur des flexibles et diminuer ainsi la durée de montée des parois 2, 2'.

[0059] Afin d'assurer un fonctionnement sûr de l'écran de protection, même en cas d'impact de balles, la platine support 8, ainsi que les moyens actionneurs 3, 3' et les flexibles 3", 4' et câble 4" d'alimentation, sont situés derrière ladite ou lesdites paroi(s) blindée(s) mobiles 2, 2' et, le cas échéant, derrière une paroi blindée fixe 9 intégrée dans le guichet 1 et située devant ladite ou lesdites paroi(s) blindée(s) mobile(s) 2, 2', ladite paroi blindée fixe 9 assurant une protection de la partie arrière (côté employés) du corps du guichet 1 lorsque l'écran de protection 2, 2' est déployé.

[0060] De même, le réservoir 14 est également situé derrière ladite paroi blindée fixe 9, le cas échéant dans un contenant renforcé particulier 14'.

[0061] Selon une première caractéristique de l'invention, l'ouverture en forme de fente 6 présente une largeur suffisante pour autoriser l'accès à la platine support 8 et aux moyens actionneurs 3, 3' et l'extraction de l'un quelconque des moyens de contrôle et/ou de commande 4 ou des moyens actionneurs 3, 3'.

[0062] Conformément à un mode de réalisation préférentiel de l'invention, la platine support 8 est extractible du guichet 1 à travers l'ouverture en forme de fente 6. A cet effet, la platine 8 peut être montée, par exemple de manière amovible dans le guichet 1.

[0063] La platine support 8 peut avantageusement, comme le montrent notamment les figures 2 et 4 des dessins annexés, être montée dans le guichet 1 avec faculté de coulissement vertical entre une position basse dans laquelle ladite platine 8 est entièrement escamotée dans le guichet 1 et une position haute dans laquelle ladite platine 8 est partiellement ou entièrement extraite dudit guichet 1 et accessible, respectivement, en partie ou en totalité.

[0064] Afin de sécuriser la zone réservée aux employés et située derrière le guichet 1 lors de opérations de maintenance, et de permettre l'exécution de ces dernières à l'abri de l'écran de protection totalement ou partiellement déployé, l'extraction de la platine support 8 n'est rendue possible qu'après déploiement partiel de la paroi blindée ou d'une partie au moins des parois blindées 2, 2', ou simultanément à un tel déploiement.

[0065] Comme le montrent les figures 1 et 3 des dessins annexés, la platine support 8 peut être, par exemple, disposée sous une partie saillante 10 de la paroi blindée ou de l'une 2 des parois blindées 2, 2' s'étendant au moins en partie dans l'espace situé dans le prolon-

gement supérieur de ladite platine support 8, au moins un organe de blocage 11 de la platine support 8 en position haute étant, en outre, prévu.

[0066] Cette partie saillante 10 pourra être constituée par une portion pliée supérieure de l'une des parois blindées 2, 2' ou du cadre entourant le vitrage feuilleté formant paroi blindée transparente.

[0067] La platine support 8 peut être avantageusement maintenue et guidée latéralement au moyen de rails 12, de rainures ou analogues et être pourvue d'un organe de préhension dans sa partie supérieure et/ou de moyens de déplacement vertical à actionnement manuel ou non.

[0068] Grâce à cette disposition, la platine 8 est rendue coulissante dans un plan vertical et l'ensemble du guichet 1 est avantageusement adapté à cet effet. Ainsi, la tablette 7 recouvrant la fente 6 nécessaire au déploiement des blindages 2, 2' vers le haut est élargie et dimensionnée de façon à laisser passer lesdits blindages mobiles ainsi que la platine 8 avec les moyens de contrôle et de commande 4, et même les vérins moteurs 3' soulevant le blindage mobile supérieur 2'.

[0069] La platine 8 peut être extraite verticalement après avoir préalablement soulevé les blindages 2, 2' ou l'un des blindages 2, 2', par un actionneur électrique ou à l'aide de treuils fixés entre la traverse 5' reliant les montants 5 entre eux et le blindage mobile inférieur 2 lorsque le guichet 1 a une panne qui en empêche la montée.

[0070] Il est donc nécessaire de monter la protection (parois 2 et 2') jusqu'à une hauteur d'environ 2 mètres pour accéder à la platine 8 et pouvoir la coulisser vers le haut sans rien démonter.

[0071] Les flexibles pneumatiques 3" et 4' ainsi que les câbles électriques 4", sont prévus avec une longueur suffisante autorisant la montée de la platine 8 à chaque accès pour maintenance, ainsi que les mouvements produits à chaque manoeuvre des blindages 2, 2'.

[0072] La platine 8 (représentée en position haute en traits interrompus sur la figure 2) peut ensuite être bloquée lorsqu'elle est relevée grâce à des verrous 11 ou à des pièces de maintien en position comme des goupilles, ou autres.

[0073] Conformément à une variante de réalisation de l'invention, adaptée plus particulièrement aux guichets 1 à parois blindées 2, 2' opaques et représentée plus particulièrement aux figures 3 et 4 des dessins annexés, la platine support 8 peut être fixée sur la face arrière de la ou de l'une des parois blindées mobiles 2, 2'.

[0074] La platine support 8 peut notamment être fixée sur la paroi blindée inférieure 2, de telle manière qu'à chaque déploiement de cette dernière, ladite platine 8 se retrouve au-dessus du guichet 1, du côté de la zone réservée aux employés.

[0075] Les moyens de contrôle et de commande 4 (appareils électriques, électropneumatiques, pneumatiques, de contrôle, distributeurs et autres) montés sur la

platine 8 peuvent être protégés par un capot métallique ou autre, de telle façon qu'à chaque extraction de cette dernière les agents bancaires ou les employés ne les voient pas (la platine 8 capotée est représentée en position haute en traits interrompus sur la figure 4).

[0076] Les flexibles pneumatiques 4' arrivant du réservoir 14 ainsi que les câbles électriques 4" doivent être montés avec un jeu permettant la montée de la platine 8 à chaque manoeuvre du guichet 1.

[0077] Les vérins de manoeuvre 3 du blindage mobile inférieur 2 sont préférentiellement montés à l'envers, de telle sorte que leur corps reste fixe par rapport audit blindage mobile inférieur 2.

[0078] Cette disposition particulière autorise la fixation des flexibles d'alimentation 3" des vérins 3, 3' manoeuvrant les deux blindages mobiles 2 et 2' directement sur ces blindages, ce qui réduit le nombre et la longueur des flexibles mobiles.

[0079] Grâce à l'invention, il est possible de faciliter les opérations d'entretien courantes (vérification des moyens 4 de commande et de contrôle, vérification des branchements et de la continuité électriques et pneumatiques, vérification et remplacement des pièces électriques et pneumatiques défectueuses, réglages, etc.) en évitant l'accès mal aisé procuré par des trappes de visite ou le démontage systématique des habillages.

[0080] La réparation des pannes les plus courantes peut donc être effectuée sans démontage et sans déménagement, tout en préservant la sécurité dans le périmètre de protection (maintenance côté employés, blindages relevés).

[0081] En outre, l'invention permet également d'obtenir un gain en place et un raccourcissement des circuits et des liaisons pneumatiques, minimisant le temps d'occultation de la baie du guichet.

[0082] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés aux dessins annexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

Revendications

1. Guichet de sécurité, notamment pour banques et sites à risques, comprenant au moins une paroi blindée mobile sous l'action de moyens actionneurs et des moyens de contrôle et de commande du déplacement vertical de ladite au moins une paroi blindée entre deux montants latéraux, ladite ou lesdites paroi(s) blindée(s) pouvant être déplacée(s) entre une position escamotée dans laquelle elle(s) est (sont) disposée(s) entièrement dans le corps du guichet et une position déployée dans laquelle elle (s) est (sont) essentiellement située(s) à l'extérieur et au-dessus du guichet, à travers une ouverture en

forme de fente ménagée dans la face supérieure du guichet et obturée par une tablette amovible, caractérisé en ce que les moyens (4) de contrôle et de commande du déplacement sont regroupés et montés sur une plaque ou platine support (8) disposée à l'intérieur du guichet (1) dans le volume situé entre les moyens actionneurs (3, 3') et/ou entre les montants latéraux (5).

2. Guichet de sécurité selon la revendication 1, caractérisé en ce que la platine support (8), ainsi que les moyens actionneurs (3, 3') et les flexibles (3", 4') et câble (4") d'alimentation, sont situés derrière ladite ou lesdites paroi(s) blindée(s) mobiles (2, 2') et, le cas échéant, derrière une paroi blindée fixe (9) intégrée dans le guichet (1) et située devant ladite ou lesdites paroi(s) blindée(s) mobile(s) (2, 2').

3. Guichet de sécurité selon l'une quelconque de revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'ouverture en forme de fente (6) présente une largeur suffisante pour autoriser l'accès à la platine support (8) et aux moyens actionneurs (3, 3') et l'extraction de l'un quelconque des moyens de contrôle et/ou de commande (4) ou des moyens actionneurs (3, 3').

4. Guichet de sécurité selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la platine support (8) est extractible du guichet (1) à travers l'ouverture en forme de fente (6).

5. Guichet de sécurité selon la revendication 4, caractérisé en ce que la platine support (8) est montée dans le guichet (1) avec faculté de coulissement vertical entre une position basse dans laquelle ladite platine (8) est entièrement escamotée dans le guichet (1) et une position haute dans laquelle ladite platine (8) est partiellement ou entièrement extraite dudit guichet (1) et accessible, respectivement, en partie ou en totalité.

6. Guichet de sécurité selon l'une quelconque des revendications 4 et 5, caractérisé en ce que l'extraction de la platine support (8) n'est rendue possible qu'après déploiement partiel de la paroi blindée ou d'une partie au moins des parois blindées (2, 2'), ou simultanément à un tel déploiement.

7. Guichet de sécurité selon la revendication 6, caractérisé en ce que la platine support (8) est disposée sous une partie saillante (10) de la paroi blindée ou de l'une (2) des parois blindées (2, 2') s'étendant au moins en partie dans l'espace situé dans le prolongement supérieur de ladite platine support (8), au moins un organe de blocage (11) de la platine support (8) en position haute étant, en outre, prévu.

8. Guichet de sécurité selon l'une quelconque des re-

vendications 4 à 7, caractérisé en ce que la platine support (8) est maintenue et guidée latéralement au moyen de rails (12), de rainures ou analogues et est pourvue d'un organe de préhension dans sa partie supérieure et/ou de moyens de déplacement vertical à actionnement manuel ou non.

9. Guichet de sécurité selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la platine support (8) est fixée sur la face arrière de la ou de l'une des parois blindées mobiles (2, 2').
10. Guichet de sécurité selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la paroi blindée mobile ou l'une au moins des parois blindées mobiles (2, 2') est munie d'au moins un organe (13) de blocage en position déployée ou partiellement déployée.

Patentansprüche

1. Sicherheitstür, insbesondere für Banken und andere risikoreiche Orte, mit wenigstens einer unter der Wirkung von Betätigungsmitteln beweglichen, gepanzerten Wand und Kontroll- und Steuermitteln für die vertikale Verschiebung der besagten wenigstens einen gepanzerten Wand zwischen zwei Seitenständern, wobei die besagte gepanzerte Wand bzw. die besagten gepanzerten Wände zwischen einer eingefahrenen Stellung, in der sie vollständig im Körper der Tür angeordnet ist (sind), und einer ausgefahrenen Stellung, in der sie sich im wesentlichen außerhalb und oberhalb der Tür befindet (befinden), durch eine in der Oberfläche der Tür angeordnete und mit einer beweglichen Platte verschlossene, schlitzförmige Öffnung verschoben werden kann bzw. können, dadurch gekennzeichnet, daß die Kontroll- und Steuermittel (4) für die Verschiebung auf einer im Innern der Tür (1) im Raum zwischen den Betätigungsmitteln (3, 3') und/oder den Seitenständern (5) angeordneten Trägerplatte oder -platine (8) gruppiert und angebracht sind.
2. Sicherheitstür nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Trägerplatine (8) ebenso wie die Betätigungsmittel (3, 3'), die biegsamen Verbindungsstücke (3'', 4'') und das Versorgungskabel (4'') hinter der (den) besagten beweglichen, gepanzerten Wand (Wänden) (2, 2') und gegebenenfalls hinter einer feststehenden, in der Tür (1) eingebauten und sich vor der bzw. den beweglichen, gepanzerten Wand bzw. Wänden (2, 2') befindlichen gepanzerten Wand (9) angeordnet sind.
3. Sicherheitstür nach einem der Ansprüche 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß die schlitzförmige

Öffnung (6) eine ausreichende Breite aufweist, um den Zugang zur Trägerplatine (8) und zu den Betätigungsmitteln (3, 3') und das Herausziehen eines der Kontroll- und/oder Steuermittel (4) und der Betätigungsmittel (3, 3') zu erlauben.

4. Sicherheitstür nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Trägerplatine (8) durch die schlitzförmige Öffnung (6) aus der Tür (1) herausziehbar ist.
5. Sicherheitstür nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß die Trägerplatine (8) in der Tür (1) vertikal gleitfähig zwischen einer unteren Stellung, in der die besagte Platine (8) vollständig in der Tür versenkt ist, und einer oberen Stellung, in der die besagte Platine (8) teilweise oder vollständig aus der besagten Tür (1) ausgefahren und teilweise oder vollständig zugänglich ist, angebracht ist.
6. Sicherheitstür nach einem der Ansprüche 4 und 5, dadurch gekennzeichnet, daß das Herausziehen der Trägerplatine (8) erst nach teilweisem Ausfahren der gepanzerten Wand bzw. wenigstens eines Teils der gepanzerten Wände (2, 2') oder gleichzeitig mit einem derartigen Ausfahren möglich ist.
7. Sicherheitstür nach Anspruch 6, dadurch gekennzeichnet, daß die Trägerplatine (8) unter einem vorstehenden Teil (10) der gepanzerten Wand bzw. einer (2) der gepanzerten Wände (2, 2') angebracht ist, der sich wenigstens teilweise im Raum in der oberen Verlängerung der besagten Trägerplatine erstreckt, wobei weiterhin wenigstens ein Blockierglied (11) für die Trägerplatine (8) in der oberen Stellung vorgesehen ist.
8. Sicherheitstür nach einem der Ansprüche 4 bis 7, dadurch gekennzeichnet, daß die Trägerplatine (8) seitlich mittels Schienen (12), Nuten oder dergleichen gehalten und geführt und in ihrem oberen Teil mit einem Greifmittel und/oder manuellen oder nicht-manuellen Mitteln zum vertikalen Verschieben versehen ist.
9. Sicherheitstür nach einem der Ansprüche 1 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß die Trägerplatine (8) auf der Rückseite der bzw. einer der beweglichen, gepanzerten Wände (2, 2') befestigt ist.
10. Sicherheitstür nach einem der Ansprüche 1 bis 9, dadurch gekennzeichnet, daß die bewegliche, gepanzerte Wand bzw. eine der beweglichen, gepanzerten Wände (2, 2') mit wenigstens einem Blockiermittel (13) in der ausgefahrenen oder teilweise ausgefahrenen Stellung versehen ist.

Claims

1. Security counter, in particular for banks and high-risk sites, comprising at least one armour-plated wall which can be moved by the action of actuators and means for monitoring and controlling the vertical displacement of said at least one armour-plated wall between two lateral columns, said armour-plated wall(s) being displaceable between a retracted position in which it (they) is (are) arranged completely within the body of the counter and a deployment position in which it (they) is (are) essentially located outside and above the counter, through a slot-shaped orifice made in the upper face of the counter and blocked by a removable panel, characterized in that the means (4) for monitoring and controlling displacement are assembled and mounted on a supporting board or plate (8) arranged inside the counter (1) in the volume between the actuators (3, 3') and/or between the lateral columns (5). 5 10
2. Security counter according to claim 1, characterized in that the supporting plate (8) as well as the actuators (3, 3') and the supply flexes (3", 4') and cable (4") are located behind said movable armour-plated walls (2, 2') and, if necessary, behind a stationary armour-plated wall (9) integrated in the counter (1) and located in front of said movable armour-plated walls (2, 2'). 15 20 25 30
3. Security counter according to any one of claims 1 and 2, characterized in that the slot-shaped aperture (6) is sufficiently wide to allow access to the supporting plate (8) and to the actuators (3, 3') and the extraction of any one of the monitoring and/or control means (4) or of the actuators (3, 3'). 35
4. Security counter according to any one of claims 1 to 3, characterized in that the supporting plate (8) can be extracted from the counter (1) through the slot-shaped aperture (6). 40
5. Security counter according to claim 4, characterized in that the supporting plate (8) is mounted in the counter (1) with the ability to slide vertically between a low position in which said plate (8) is completely retracted in the counter (1) and a high position in which said plate (8) is partially or completely extracted from said counter (1) and partially or completely accessible respectively. 45 50
6. Security counter according to any one of claims 4 and 5, characterized in that extraction of the supporting plate (8) is possible only after partial deployment of the armour-plated wall or of at least a portion of the armour-plated walls (2, 2') or simultaneously with such deployment. 55
7. Security counter according to claim 6, characterized in that the supporting plate (8) is arranged beneath a projecting portion (10) of the armour-plated wall or of one (2) of the armour-plated walls (2, 2') extending at least partially into the space located in the upper extension of said supporting plate (8), at least one locking element (11) for locking the supporting plate (8) in the top position also being provided.
8. Security counter according to any one of claims 4 to 7, characterized in that the supporting plate (8) is held and guided laterally by means of rails (12), grooves or the like and is provided with a gripping means in its upper portion and/or means for vertical displacement which are actuated manually or otherwise.
9. Security counter according to any one of claims 1 to 6, characterized in that the supporting plate (8) is fixed on the rear face of the or one of the movable armour-plated walls (2, 2').
10. Security counter according to any one of claims 1 to 9, characterized in that the movable armour-plated wall or at least one of the movable armour-plated walls (2, 2') is equipped with at least one element (13) for locking in the deployed or partially deployed position.



